

ANNEXE 2

A LA CONVENTION CHAPEAU

OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU CLERMONTAIS

LIVRET COMMUNAL DE CLERMONT L'HERAULT

Table des matières

PREAMBULE	3
TENDANCES SOCIO-ECONOMIQUES DEPUIS 2022	3
HABITAT ET CADRE DE VIE : LA RECONQUETE DU CENTRE ANCIEN ENGAGEE	4
ÉCONOMIE LOCALE : ENTRE VITALITE ET VULNERABILITE	4
SERVICES PUBLICS ET EQUIPEMENTS : UNE CENTRALITE AFFIRMEE	5
MOBILITE ET AMENAGEMENT : VERS UNE VILLE APAISEE ET VALORISEE	6
BILAN DE L'ORT – AUTOMNE 2025	7
AXE 1 – REVALORISER L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE DU CENTRE-VILLE	9
<i>Orientation 1.1 – Requalifier les espaces publics et les îlots dégradés</i>	9
Action 1.1.1 – Requalification des îlots du centre ancien	9
Action 1.1.2 – Requalification des places	9
<i>Orientation 1.2 – Développer une offre d'habitat attractif, diversifié et de qualité</i>	10
Action 1.2.1 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU)	10
Action 1.2.2 – Opération façades	11
AXE 2 – CONNECTER LA VILLE EN SON CENTRE AVEC SON TERRITOIRE	11
<i>Orientation 2.1 – Mise en œuvre d'un schéma de mobilité interne à la ville</i>	11
Action 2.1.1 – Revalorisation de la friche Ramond – création d'un parking	11
Action 2.1.2 – Liaisons douces – Rhône et ancienne voie ferrée	12
<i>Orientation 2.2 – Connecter la ville avec le territoire intercommunal</i>	13
Action 2.2.1 – Réalisation d'un schéma de mobilité intercommunal	13
<i>Orientation 2.3 – Connecter la ville au-delà du territoire par ses équipements structurants</i>	13
Action 2.3.1 – Réalisation d'un Pôle d'Échange Multimodal (PEM)	13
Action 2.3.2 – Études sur l'entrée Nord (A75)	14
AXE 3 – ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ANCRE ET EQUILIBRE	15
<i>Orientation 3.1 – Observatoire et suivi</i>	15
Action 3.1.1 – Accueil et suivi des porteurs de projet	15
Action 3.1.2 – Suivi des locaux vacants	15
Action 3.1.3 – Étude CCI sur les activités majeures du centre-ville	15
<i>Orientation 3.2 – Outils d'accompagnement à l'installation ou au développement</i>	16
Action 3.2.1 – Aide aux loyers	16
Action 3.2.2 – Aide à l'installation	17
Action 3.2.3 – Appel à projet Initiative Cœur d'Hérault (ICH)	17
Action 3.2.4 – Revalorisation de la friche urbaine Salasc	17
Action 3.2.5 – Politique d'animation commerciale structurée	18
AXE 4 – VALORISER LES ATOUS CULTURELS, PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES	19
<i>Orientation 4.1 – Requalification et valorisation du bâti patrimonial</i>	19
Action 4.1.1 – Chapelle de Gorjan	19
Action 4.1.2 – Château des Guilhem	19
Action 4.1.3 – Chapelle des Dominicains	20
Action 4.1.4 – Création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR)	21
Action 4.1.5 – Intégration du patrimoine dans les Activités de Pleine Nature (APN)	21
AXE 5 – FAVORISER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES	22
<i>Orientation 5.1 – Développer et moderniser l'offre d'équipements</i>	22
Action 5.1.1 – Développement des équipements sportifs	22
Action 5.1.2 – Requalification du théâtre Le Sillon	22
Action 5.1.3 – Extension du cinéma Alain Resnais	23
Action 5.1.4 – Modernisation de l'offre de soin	24
<i>Orientation 5.2 – Regrouper les équipements et les services</i>	25
Action 5.2.1 – Création d'un campus scolaire	25
Action 5.2.2 – Création d'un espace social, culturel et solidaire (Espace Vilar)	26

PREAMBULE

Depuis la signature de la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en juillet 2022, Clermont l'Hérault s'est engagée dans une démarche de transformation profonde, portée par les ambitions du programme Petites Villes de Demain.

Cette dynamique s'est traduite par une mobilisation territoriale soutenue, articulée autour de la revalorisation du cadre de vie, du développement économique, de la valorisation patrimoniale, de l'amélioration des mobilités et du renforcement de l'accès aux services.

Les outils de planification (SCOT, PLU) et les contrats territoriaux (CRTE, Bourg centre, OPAH-RU, projet de territoire intercommunal) ont été systématiquement investis pour transcrire le projet communal dans toutes ses dimensions.

La démarche PVD a conduit la commune à élaborer un plan guide destiné à ancrer le renouvellement urbain dans les différents axes d'intervention à court, moyen et long terme, en travaillant précisément la cohérence des aménagements projetés et leur succession dans le temps pour tenir compte des réalités opérationnelles.

Le comité de projet, réuni régulièrement depuis 2022, assure le suivi des actions et l'ajustement des priorités. Les partenaires mobilisés – Etat, Région, Département, Communauté de Communes du Clermontais, Banque des Territoires, EPF Occitanie, CEREMA, ADEME – accompagnent le montage et le financement des projets.

Trois ans après le lancement de l'ORT, la commune souhaite prolonger cette trajectoire jusqu'en 2031, afin de consolider les acquis et répondre aux enjeux persistants.

L'objet de l'avenant est la prolongation de l'ORT et l'intégration d'un secteur d'intervention pour commune de Paulhan.

Le présent document vient apporter des actualisations et dresser un bilan synthétique de l'ORT après ces trois années.

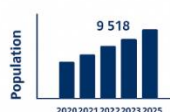
Le plan d'action et le secteur d'intervention de Clermont-l'Hérault, ainsi que les engagements financiers de l'ensemble des partenaires restent inchangés.

TENDANCES SOCIO-ECONOMIQUES DEPUIS 2022

La population de Clermont l'Hérault a poursuivi sa croissance, atteignant 9 518 habitants au 1er janvier 2025 selon l'INSEE. Cette évolution, portée par l'arrivée de nouveaux habitants, s'accompagne d'un vieillissement démographique marqué, avec près de 30 % de la population âgée de plus de 60 ans (INSEE, RP2022).

Parallèlement, les indicateurs sociaux révèlent des fragilités persistantes : le taux de pauvreté s'élève à 24 %, soit près de cinq points au-dessus de la moyenne régionale (INSEE, Revenus et pauvreté des ménages, 2021), et le taux de chômage atteint 22,5 % chez les 15-64 ans (INSEE, Base Taux de chômage localisé, 2022).

Les données de la CAF au 31 décembre 2022 confirment cette situation : 43,2 % des allocataires vivent sous le seuil de bas revenus, et 528 familles monoparentales sont recensées, représentant 21 % des bénéficiaires. Ces chiffres traduisent une précarité structurelle qui justifie pleinement l'entrée de la commune en géographie prioritaire de la politique de la ville, intervenue au 1^{er} janvier 2024.

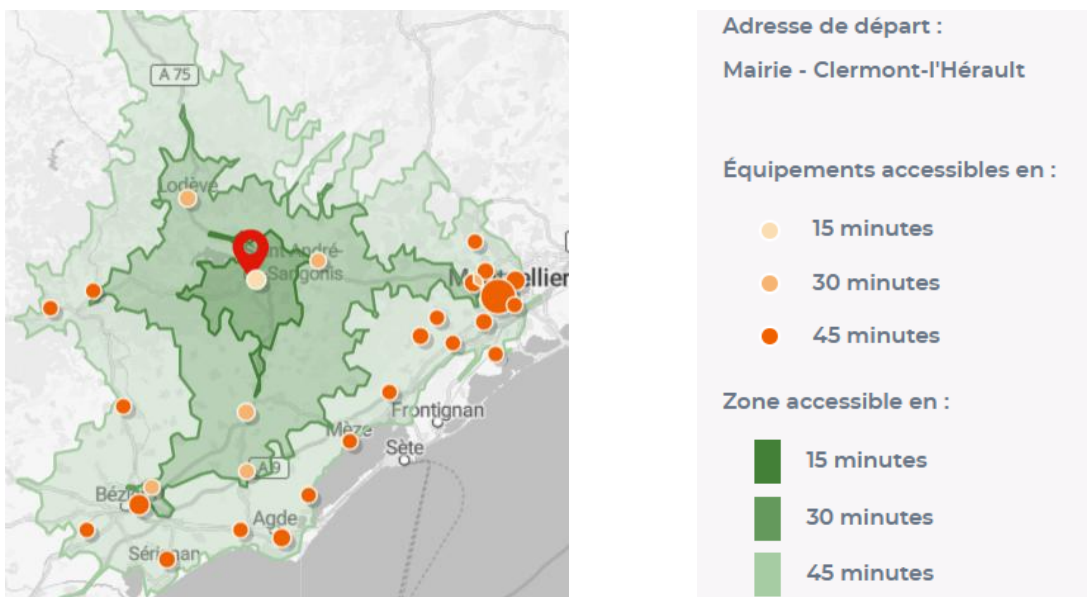


SERVICES PUBLICS ET EQUIPEMENTS : UNE CENTRALITE AFFIRMEE

Clermont l'Hérault conserve son rôle structurant à l'échelle du bassin de vie, avec une offre dense en matière de santé, d'éducation, de culture et de sport :

- un hôpital local, deux EHPAD, un « comptoir médical » doté d'une IRM et d'un scanner, une accessibilité potentielle localisée¹ de 4.4, une maison d'accueil spécialisée...
- 3 300 élèves accueillis de la maternelle au supérieur, trois lycées, deux collèges, deux écoles primaires, une école maternelle et une école élémentaire et l'implantation récente d'une offre privée de niveau supérieur.
- un théâtre, un cinéma, une bibliothèque et une école de musique, des évènements, des lieux et des associations dynamiques
- deux gymnases publics, un stade en ville avec terrain de grand jeu synthétique, un dojo, une salle d'haltérophilie et de musculation, un complexe de deux terrains de grand jeu, un centre aquatique...
- des services publics : centre des finances publiques, mairie, Centre Communal d'Action Sociale, Communauté de Communes, services départementaux, syndicats intercommunaux, Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi...

La plupart des pôles de services et d'activités sont accessibles en moins de 10 minutes à pied depuis le centre-ville.



Le campus scolaire, inauguré en septembre 2024, rassemble écoles, cantine, accueils périscolaires et centre médico-scolaire dans une logique de cohérence fonctionnelle.

Le projet « La Filandière », en cours de réalisation dans les locaux de l'ancienne école maternelle Vilar en plein centre-ville, vise à regrouper le CCAS, le tiers-lieu numérique, l'école de musique et la future médiathèque dans un espace culturel et solidaire.

Le cinéma Alain Resnais, classé Art et Essai, fera l'objet d'un projet de relocalisation et d'extension à quatre salles, conformément à l'avis favorable formulé par la CDACi en juillet 2025.

¹ L'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes traduit le nombre de consultations ou visites de médecine générale auxquelles ont accès les habitants d'un territoire par an et par habitant, compte tenu de la structure par âge de la population.

MOBILITE ET AMENAGEMENT : VERS UNE VILLE APAISEE ET VALORISEE

La commune s'engage dans une diversification des mobilités, avec la création d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée et le développement de liaisons douces vers les communes voisines.

L'aménagement d'un parking végétalisé le long de la rue de la Coutellerie est planifié, pour proposer des solutions de stationnement en traversée de ville, à l'accroche des cheminements piétons balisés pour la découverte du patrimoine naturel et historique accessible à pied depuis le centre-ville.

La création d'un pôle d'échange multimodal sur le site de l'ancienne gare SNCF, à proximité immédiate du centre-ville et des commerces et services utiles aux voyageurs, est travaillée en partenariat avec l'Etat, la Région, Hérault Transport et la Communauté de Communes du Clermontais ; ce projet est pris en compte dans les aménagements programmés au titre du Service Express Régional Métropolitain (SERM).

L'accessibilité dans son ensemble soutient la dynamique de valorisation du riche patrimoine historique et architectural de la commune, engagée notamment à travers la mise en œuvre d'un Site Patrimonial Remarquable et le classement à venir du château des Guilhem.

BILAN DE L'ORT – AUTOMNE 2025

La prolongation de l'ORT jusqu'en 2031 constitue une opportunité stratégique pour amplifier les dynamiques engagées, corriger les déséquilibres persistants et inscrire l'action publique dans une temporalité compatible avec les transformations structurelles attendues.

La stratégie de revitalisation portée par l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Clermont l'Hérault repose sur cinq axes structurants, chacun décliné en orientations et actions opérationnelles. Cette architecture permet de suivre l'avancement des projets de manière lisible et cohérente.

TABLEAU GENERAL DES ACTIONS	
AXE 1 - REVALORISER L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE DU CENTRE-VILLE	
ORIENTATION 1	Requalifier les espaces publics et les ilots dégradés pour un cadre de vie attractif et adapté : • Action 1 : Requalification des ilots du centre ancien • Action 2 : Requalification des places
ORIENTATION 2	Développer une offre d'habitat attractif, diversifié, de qualité et adapté : • Action 3 : Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH RU) • Action 4 : Opération façades
AXE 2 - CONNECTER LA VILLE EN SON CENTRE AVEC SON TERRITOIRE	
ORIENTATION 1	Mise en œuvre d'un schéma de mobilité interne à la ville offrant des parcours et stationnements sécurisés et durables • Action 1 : Revalorisation de friche urbaine – création d'un parking (Ramond) • Action 2 : Liaisons douces et durables – Rhône1 et ancienne voie ferrée
ORIENTATION 2	Connecter la Ville avec le territoire intercommunal • Action 3 : Réaliser un schéma de mobilité intercommunal (Nébian, Canet, Villeneuve, Lacoste, Lac du Salagou) *
ORIENTATION 3	Connecter la Ville au-delà du territoire par ses équipements structurants • Action 4 : Réalisation d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) • Action 5 : Entrée Nord (études en cours)
AXE 3 - ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ANCRE ET EQUILIBRE SUR SON TERRITOIRE	
ORIENTATION 1	Observatoire et suivi : • Action 1 : Accueil et suivi des porteurs de projet • Action 2 : Suivi des locaux vacants • Action 3 : Etudes pour une meilleure identification des activités majeures pour le centre-ville/étude CCI
ORIENTATION 2	Outils d'accompagnement à l'installation ou au développement en centre-ville • Action 4 : Aide aux loyers • Action 5 : Aide à l'installation • Action 6 : Appel à projet Initiative Cœur d'Hérault (ICH) • Action 7 : Revalorisation de la friche urbaine Salasc • Action 8 : Identification d'un politique d'animation annuelle structurée *

AXE 4 - VALORISER LES ATOUTS CULTURELS, PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES POUR EN FAVORISER LES USAGES

ORIENTATION 1 Requalification et valorisation du bâti patrimonial :

- **Action 1** : Chapelle de Gorjan
- **Action 2** : Château des Guilhem
- **Action 3** : Chapelle des Dominicains
- **Action 4** : Création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- **Action 5** : Intégrer un circuit patrimonial dans les Activités de Pleine Nature (APN)

AXE 5 - FAVORISER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES

ORIENTATION 1 Développer et moderniser l'offre d'équipements et de services à la population :

- **Action 1** : Développer les équipements sportifs en centre-ville et sur la plaine sportive de l'Estagnol
- **Action 2** : Requalification du Théâtre
- **Action 3** : Extension du cinéma Alain Resnais
- **Action 4** : Moderniser l'offre de soin et renforcer la polarité santé*

ORIENTATION 2 Faciliter l'accès par le regroupement des équipements et des services à la population

- **Action 5** : Création d'un campus scolaire
- **Action 6** : Création d'un espace social, culturel et solidaire (Espace Vilar)



Voici, à l'automne 2025, un état des lieux commenté de leur mise en œuvre.

AXE 1 – REVALORISER L’HABITAT ET LE CADRE DE VIE DU CENTRE-VILLE

Orientation 1.1 – Requalifier les espaces publics et les îlots dégradés

Action 1.1.1 – Requalification des îlots du centre ancien

Après les démolitions conservatoires réalisées par la commune, la concession d’aménagement confiée à Territoire 34 a permis d’engager des opérations ciblées sur les îlots Saint-Paul et Fontaine de la Ville.

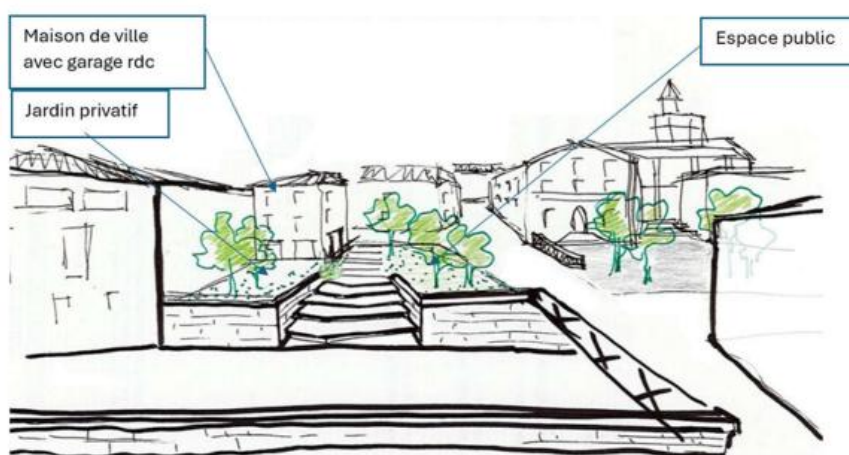
Les diagnostics de résorption de l’habitat insalubre sont en cours, avec des premières interventions prévues dès 2026.

Concernant l’îlot Saint-Paul, une subvention de 562 140 € a été attribuée par l’ANAH au titre du dispositif RHI pour financer le déficit d’une opération mixte visant à aménager un nouvel espace public et à remettre sur le marché des logements réhabilités.

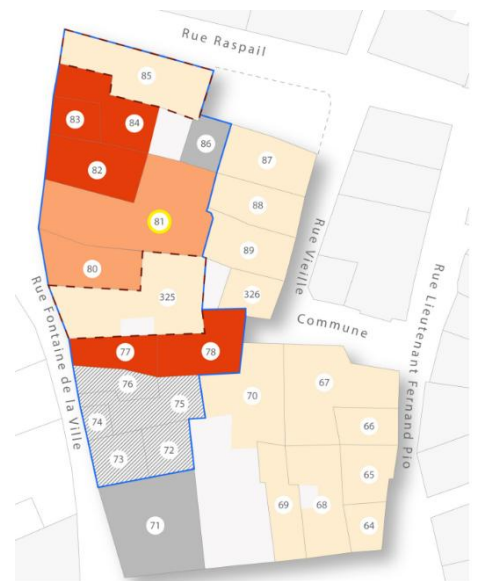
Concernant l’îlot Fontaine de la ville, des investigations géotechniques poussées ont été diligentées pour préciser les problématiques de stabilité et de structure des bâtiments ; sur cette base, une expertise spécifique définira ce qui relève de la police des édifices menaçant ruine et ce qui peut être traité dans le cadre des dispositifs de lutte contre l’habitat insalubre.

Le dimensionnement des interventions sera effectif courant 2026.

Ilot Saint Paul – Maison Guerre



Ilot d'Enoz / Fontaine de la ville



Action 1.1.2 – Requalification des places

Les places du Radical et de la République, les rues Bozène et Raspail ont été entièrement requalifiées entre 2021 et 2024 dans le cadre d’un schéma global de rénovation des espaces publics du centre ancien

Le cout des travaux réalisés depuis 2021 s’élève à 3 021 256,32 € TTC ; les subventions de l’Etat, de la Région, du Département et de l’agence de l’eau représentent 749 926 €, soit 29 % du total HT.

Les phases suivantes, concernant les places de la victoire, Commandant Demarne, Bataillon de l’Hérault, les rues du marché, Louis Blanc et Malbourguet, seront programmées à partir de 2026, une fois achevés les travaux de renouvellement des réseaux d’eau potable et d’assainissement engagés par la Communauté de Communes du Clermontais.



Orientation 1.2 – Développer une offre d'habitat attractif, diversifié et de qualité

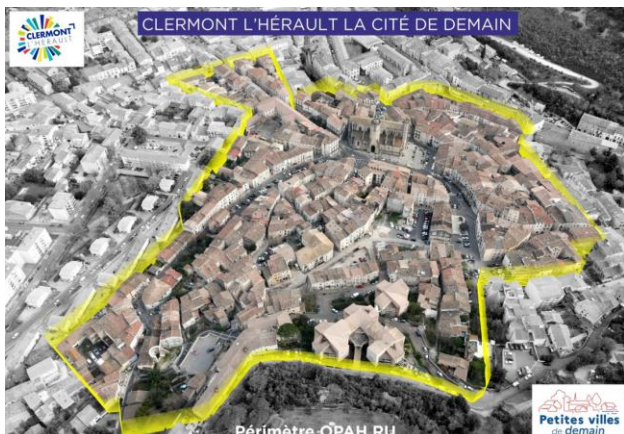
Action 1.2.1 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU)

A fin octobre 2025, soit un peu plus de 3 ans après son démarrage, l'OPAH-RU a permis d'accompagner l'amélioration de 82 logements, soit 35 % de l'objectif global fixé dans la convention (233 logements).

Si le rythme est maintenu, 58 % des objectifs auront été atteints au terme des 5 premières années de l'opération.

Le montant global des travaux réalisés représente 1 488 368 € TTC, dont 959 225 € de subventions publiques, soit un taux de cofinancement supérieur à 64 %.

76 contacts ont été recensés sur la 3^{ème} année d'exercice (avril 2024 à avril 2025) dont plus de la moitié à l'initiative de propriétaires occupants. On constate cependant un taux élevé de projets sans suites (68 %) car ne répondant pas aux critères de périmètre ou de nature de travaux éligibles.



La nécessité pour les propriétaires occupants de préfinancer les travaux est identifiée comme un frein, amplifié par la réduction du taux d'avance des subventions ANAH (de 50 % à 30 %) et la fin des aides départementales au 1^{er} janvier 2025.

Sur le volet coercitif, 256 demandes d'autorisation préalable de mise en location (« permis de louer ») ont été instruites depuis le 1^{er} février 2023 : 75 % font l'objet d'un accord en 1^{ère} intention ou après levée des réserves ; une seule procédure d'infraction a été notifiée et une amende de 4000 € prononcée.

Le permis de diviser a été mis en place au 1^{er} avril 2025 ; à ce jour, aucun dossier n'a été déposé.

Depuis avril 2022, 46 visites ont été réalisées suite à des signalements qui ont permis de traiter 2 cas de péril (mise en sécurité), 8 situations d'insalubrité et 26 situations de non décence.

Au 1^{er} janvier 2026, le dispositif « mon accompagnateur Rénov' » sera déployé dans le cadre d'un avenant à la convention d'OPAH-RU et intégré au marché de suivi animation, avec la généralisation des audits énergétiques préalables aux travaux.

L'évaluation de fin de convention sera engagée courant 2026, en articulation avec la pré étude de renouvellement de l'OPAH-RU à compter de mars 2027, considérant la nécessité probable de poursuivre la réalisation des objectifs initiaux et d'envisager un élargissement raisonné du périmètre, au vu des nombreuses demandes non éligibles à raison de leur localisation.

Action 1.2.2 – Opération façades

Cette action, encadrée par délibération du 1^{er} février 2023, a été conçue pour intervenir sur plusieurs linéaires stratégiques du centre ancien dans le périmètre de l'ORT, selon cahier des charges élaboré en concertation avec l'ABF.

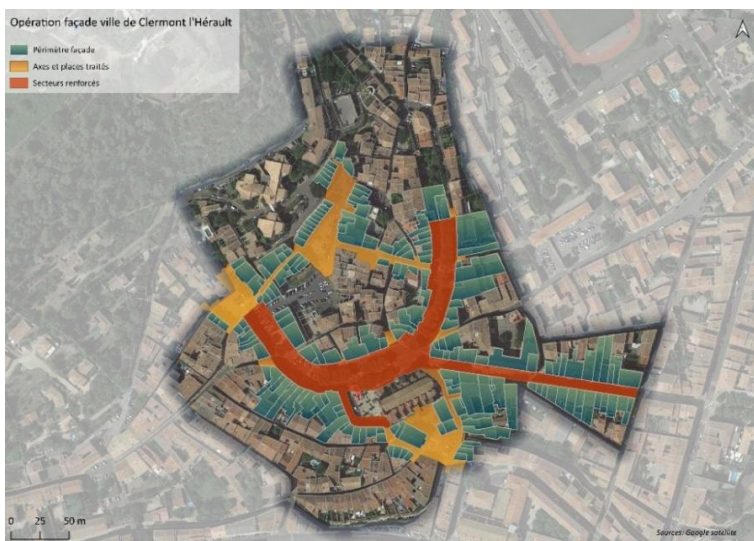
Aucune opération n'a cependant été engagée à ce jour, l'effet de levier incitatif étant manifestement insuffisant.

Ce constat incite à revoir les modalités de soutien initialement définies.

Une discussion a été engagée avec l'ABF pour dissocier le traitement des devantures des commerces en rez-de-chaussée et le reste de la façade.

La convergence avec l'opération façade engagée au niveau communautaire hors périmètre ORT pourrait être approfondie.

Une action plus contraignante, de type campagne de ravalement obligatoire au titre de l'article L132-1 du CCH, pourrait également être envisagée sur les linéaires qui concentrent les principaux enjeux. Un tel dispositif impliquerait cependant la mobilisation de moyens d'accompagnement supplémentaires au plan technique et financier.



AXE 2 – CONNECTER LA VILLE EN SON CENTRE AVEC SON TERRITOIRE

Orientation 2.1 – Mise en œuvre d'un schéma de mobilité interne à la ville

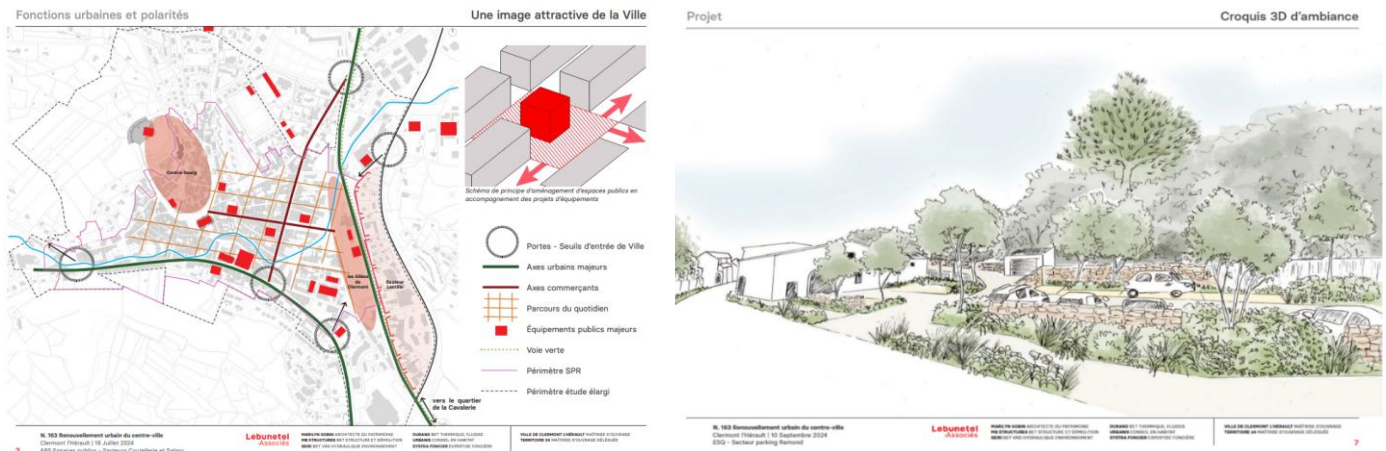
Action 2.1.1 – Revalorisation de la friche Ramond – création d'un parking

Le site de la friche Ramond a vocation à accueillir un parking sécurisé et végétalisé, en lien avec les parcours piétons du centre-ville.

Le site de l'ancienne station-service a été acquis par la commune en 2015. L'emprise foncière est en cours d'élargissement avec la signature d'un compromis de vente concernant le « garage Estève » et l'engagement de

discussions avec les copropriétaires du parking de l'ancien « Grand hôtel », la commune étant déjà propriétaire de l'un des lots.

L'aménagement du futur espace a été ébauché dans le cadre du plan guide de renouvellement urbain, pour une livraison envisagée à fin 2027. Il s'inscrit dans le traitement du secteur de la rue Coutellerie, en complément des actions d'urbanisme tactique portées par la concession avec Territoire 34, dont la 1^{ère} tranche sera terminée à fin 2025.



Action 2.1.2 – Liaisons douces – Rhône et ancienne voie ferrée

L'aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie verte passe en phase opérationnelle en fin d'année 2025, avec le traitement d'un 1^{er} tronçon qui franchit par une passerelle le boulevard Benjamin Guiraudou pour relier la rue Descartes en passant au-dessus du Rhône et de la route de Montpellier.

A la veille de la consultation des entreprises, le montant des travaux est évalué à 1 884 000 € HT.

Les subventions ont été obtenues à hauteur de 524 633,75 € pour le fonds vert et de 125 231 € pour le Département de l'Hérault. Les demandes au titre du FEDER (384 000 €) et de la Région Occitanie (629 561 €) sont en cours d'instruction.

L'aménagement de la voie verte se poursuivra au nord vers le quartier du Souc dans le cadre d'une seconde phase à intervenir à partir de 2028. La partie sud sera traitée avec l'aménagement du secteur de la Cavalerie dans le cadre d'une ZAC concédée, au rythme de réalisation des travaux (démarrage opérationnel en juin 2027).

La mise en circulation douce et la renaturation partielle du Rhône seront étudiées plus spécifiquement à partir de 2028.

La création d'un nouvel accès est d'ores et déjà prévue dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de l'Ilot Saint Paul.

Un partenariat a été également conclu entre la commune et l'établissement d'enseignement privé Saint Guilhem pour faciliter l'accès au lit sec du cours d'eau afin de proposer aux élèves un franchissement sécurisé de la RD 609.



Orientation 2.2 – Connecter la ville avec le territoire intercommunal

Action 2.2.1 – Réalisation d'un schéma de mobilité intercommunale

Des initiatives spécifiques ont été engagées en terme de mobilité intercommunale.

La commune de Clermont l'Hérault a ainsi pris en charge la circulation d'une navette entre la gare routière et les Tannes Basses pour un aller-retour une fois par heure en relais des bus de ligne et des transports scolaires provenant de tout le cœur d'Hérault, dans l'objectif de faciliter l'accès aux services de santé déployés par le CHU de Montpellier au niveau du Comptoir Médical.

Le balisage d'un itinéraire cyclable défini avec une association autochtone est en projet pour relier de façon sécurisée Nébian et Clermont l'Hérault ; des aménagements sommaires doivent être réalisés par le Département et les communes concernées pour une mise en service rapide du parcours à fin 2025 / début 2026.

Une navette entre le centre-ville et le lac du Salagou est à l'étude pour permettre aux habitants dépourvus de voiture d'accéder au lac par un itinéraire direct en période estivale (l'accès au lac depuis le centre-ville est aujourd'hui possible uniquement via Lodève).

L'élaboration du schéma de mobilité intercommunale, nourri de ces différentes initiatives, reste à planifier au niveau territorial.

Orientation 2.3 – Connecter la ville au-delà du territoire par ses équipements structurants

Action 2.3.1 – Réalisation d'un Pôle d'Échange Multimodal (PEM)

Le projet de Pôle d'Échange Multimodal (PEM) a fait l'objet d'une concertation renforcée avec l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de Communes du Clermontais et Hérault Transport, dans la perspective d'un aménagement sobre et durable, qui sera adossé en temps utile au car à haut niveau de service (CHNS).

Il en résulte un positionnement consensuel le long du cours de la chicane, en proximité des points d'intérêts et des services utiles aux usagers.

Les études menées dans le cadre du plan guide ont permis d'en préciser l'implantation, qui s'articule désormais avec la voie verte, le projet d'extension du cinéma et la volonté de réinvestir la place Jean Jaurès, située devant l'ancienne

gare ferroviaire, comme espace public dévolu aux activités et manifestations locales, une fois celle-ci débarrassée des quais de bus.

Le coût d'aménagement du PEM est évalué à 1 925 343 € HT, avec des subventions possibles à hauteur de 1 246 892 € (Etat SERM, Région et Département) soit un reste à financer de 678 451 € pour le territoire.



Action 2.3.2 – Études sur l'entrée Nord (A75)

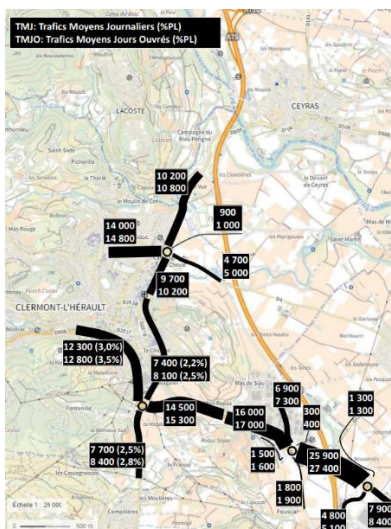
Au vu notamment du trafic mesuré et projeté, la création d'un demi-échangeur supplémentaire sur l'autoroute A75 au nord de Clermont l'Hérault a fait l'objet d'une validation en opportunité par courrier du ministère des transports en mars 2024.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été conclue avec l'Etat en janvier 2025 pour habiliter la commune à agir sur cette portion du réseau routier d'intérêt national.

La Commune a également passé convention avec le CEREMA en octobre 2025 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en phase de cadrage dans le but de dresser l'état des lieux des connaissances disponibles et de définir la nature et le contenu des études complémentaires à réaliser.

Le coût de cette mission représente 37 002,50 € HT, la Communauté de Communes du Clermontais apportant une participation à hauteur du tiers de ce montant.

Transmobilités – comptages – mai 2023



OTEIS – notice technique – juillet 2022



AXE 3 – ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ANCRE ET EQUILIBRE

Orientation 3.1 – Observatoire et suivi

Action 3.1.1 – Accueil et suivi des porteurs de projet

Le recrutement d'une manageuse de centre-ville est intervenu en 2023 au niveau de la Communauté de Communes du Clermontais.

Elle est l'interlocutrice privilégiée des porteurs de projet et la porte d'entrée vers les dispositifs d'aides communautaires et communaux. Elle accompagne les acteurs économiques dans la recherche de locaux, de partenariats, de financements... en concordance avec les ressources et les besoins du territoire.

Le Clermontais en chiffres

Nombre d'habitants	28 708 habitants
Nombre de ménages	12633
Taille des ménages	2.23
Revenus moyens par ménage	21010€
Nombre d'emplois dans la zone	8907

Nous sommes un allié dans votre implantation

- Connaissance des acteurs économiques
- connaissance des projets à venir
- Aide à l'accompagnement
- Bénéficiez de notre réseau
- Dispositif bons cadeaux pour [les entreprises du territoire](#)

Laetitia Venet : l.venet@cc-clermontais.fr ou au 07 72 50 91 32

Action 3.1.2 – Suivi des locaux vacants

L'observatoire des locaux commerciaux est animé par la manageuse de centre-ville.

A la fin du 1^{er} semestre 2025, 358 locaux commerciaux sont référencés sur le centre-ville de Clermont l'Hérault, dont 16 classés en friche et 40 transformés en habitation.

Sur les 302 locaux effectivement exploitables, 28 cellules vacantes sont clairement identifiées. Ces cellules sont proposées aux porteurs de projet selon les besoins des activités envisagées.



État des locaux commerciaux en centre-ville

358 locaux commerciaux sont référencés à Clermont l'Hérault au 1^{er} semestre 2025



Action 3.1.3 – Étude CCI sur les activités majeures du centre-ville

Réalisée en 2022, cette étude a principalement mis en évidence une offre dominée par les services à vitrines (29 %) et un déficit en commerces alimentaires et d'équipement de la personne.

Le chiffre d'affaires est largement capté par les zones périphériques (Hyper U, Tanes Basses), le centre-ville ne représentant que 9,6 % de la dépense alimentaire.

Cette étude recommande notamment la requalification des linéaires, l'amélioration de la signalétique et de l'accessibilité, le soutien à l'installation et à la rénovation des vitrines, le développement d'une offre alimentaire différenciante (type halles) et la mise en place de boutiques à l'essai.

Cette étude commandée par la Commune a été facturée à hauteur de 9 360 € TTC, moyennant une subvention de la Banque des Territoires de 4 680 € au titre de PVD.



Orientation 3.2 – Outils d'accompagnement à l'installation ou au développement

Action 3.2.1 – Aide aux loyers

Le dispositif d'aide aux loyers initié par la Communauté de Communes du Clermontais a permis d'accompagner 26 établissements de 2020 à ce jour sur Clermont l'Hérault.

Les aides attribuées sur la période représentent 57 696 € dont 40 387,20 € provenant de la communauté de communes et 17 308,80 € de la commune.

Le taux de survie des entreprises aidées sur Clermont l'Hérault est de 76,93 % (62 % sur l'ensemble du territoire communautaire).

Le périmètre de l'aide aux loyers a été modifié en décembre 2024 pour être mis en concordance avec le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat défini par délibération du 29 mai 2024 afin de fonder la mise en œuvre du droit de préemption commercial sur les zones à enjeu du centre-ville.



Action 3.2.2 – Aide à l'installation

Par délibération du 21 avril 2022, la commune a institué un régime d'aide pour contribuer aux frais de 1^{ère} installation d'une activité commerciale en centre-ville.

Le règlement définit un taux de 30 %, pour un montant d'aide plafonné de 1500 € à 5 000 € maximum selon le caractère prioritaire et l'existence préalable de l'activité visée.

5 implantations de commerces ont ainsi été soutenues en trois ans, pour un coût de 15 890 €.



Action 3.2.3 – Appel à projet Initiative Cœur d'Hérault (ICH)

Deux appels à projet ont été lancés en 2021 et 2023, la commune ayant apporté son concours à hauteur de 20 160 € HT.

Grace à cette accroche, 23 entreprises ont été accompagnées, générant plus de 1 370 000 € de financements bancaires et contribuant ainsi à la création ou au maintien de 44 emplois. Plus de 89 heures d'accompagnement personnalisé ont été dispensées aux porteurs de projet.

ICH administre également un fond de prêt pour contribuer au financement des projets, la commune ayant apporté 5 000 € à ce fond en 2024. Ce dispositif a permis de financer un projet structurant en cœur de ville avec l'ouverture d'un nouvel espace de restauration sur les allées, générant 7 emplois et bénéficiant d'un accompagnement renforcé de 27 heures.



Action 3.2.4 – Revalorisation de la friche urbaine Salasc

A la demande de la commune, l'EPF Occitanie a acquis le 29 décembre 2022 les trois immeubles constituant la friche Salasc, ancienne usine d'embouteillage d'une superficie totale de 2 850 m² en cœur de ville, au prix de 1 275 000 €.

Ce positionnement faisait suite à une étude de pré programmation réalisée par Territoire 34 et soutenue dans le cadre de PVD.

L'objectif poursuivi est de créer un hébergement hôtelier et collectif, un établissement de restauration et des cellules commerciales destinées en priorités aux commerces de proximité, notamment une offre alimentaire en circuit court dans l'esprit d'une halle.

Une société de projet a été constituée entre la banque des territoires, la Foncière Occitanie Centralités Commerce et Artisanat Local (FOCCAL) et la foncière Bellevilles, pour conduire le projet de recyclage foncier et identifier les exploitants finaux.

Le permis de construire modificatif de la « maison Clovis » a été accordé le 8 septembre 2025.

Un appel à manifestation d'intérêt a permis d'identifier la Fédération Armée du Salut en tant qu'exploitant pour les fonctions d'hébergement et de restauration.

La pré commercialisation étant suffisamment avancée, la phase opérationnelle devrait démarrer au 1^{er} trimestre 2026.

Les investissements projetés représentent 6 694 785 € TTC ; l'Etat soutient à hauteur de 2 858 891 € par intervention du fonds vert et le Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité (FRLA) servi par l'ANCT.



Action 3.2.5 – Politique d'animation commerciale structurée

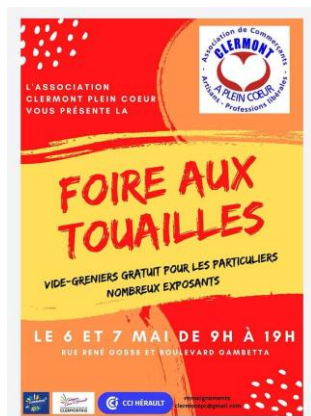
La Ville a mis en place, dès 2020, une politique de dynamisation de l'activité économique du centre-ville, reposant notamment sur l'organisation d'animations festives et culturelles en partenariat avec les associations économiques locales.

Les premières initiatives ont pris la forme de marchés artisanaux couplés à des soirées musicales estivales (« Jeudis des terroirs ») en relation avec les commerçants du centre-ville.

Ont par la suite été créées la Fête du printemps, des festivals de rock au début de l'été, une fête locale fin août et un marché de Noël sur deux jours, organisé en partenariat avec les commerçants depuis 2024.

En 2025, le partenariat entre la ville et les commerçants s'est intensifié autour de l'évènement traditionnel des « Touailles », vide-grenier invitant les particuliers à débarrer en centre-ville, ainsi qu'à l'occasion de la braderie d'automne.

Les festivités de fin d'année gagnent en qualité avec de nouvelles décorations lumineuses, la mise en valeur des vitrines, la distribution de bons cadeaux à utiliser dans les commerces à l'occasion du spectacle de Noël offert aux enfants scolarisés dans la commune, ainsi que l'installation de stands associatifs.



AXE 4 – VALORISER LES ATOUTS CULTURELS, PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

Orientation 4.1 – Requalification et valorisation du bâti patrimonial

Action 4.1.1 – Chapelle de Gorjan

La faisabilité de l'ouverture au public de la chapelle de Gorjan a été appréhendée avec le concours d'un architecte du patrimoine.

L'ouverture au public suppose la création d'une nouvelle entrée en partie basse, à main droite de l'entrée actuelle.

Une étude foncière a été réalisée en interne pour identifier les parcelles nécessaires. Des discussions sont en cours avec les propriétaires concernés pour acquérir l'emprise nécessaire à la création du nouvel accès.



Action 4.1.2 – Château des Guilhem

Le château des Guilhem a été acquis par la commune en 2021 pour 60 000 €, mettant ainsi fin au contentieux avec l'association propriétaire.

De 2020 à 2025 inclus, 368 892,91 € TTC de travaux ont été réalisés pour faciliter l'accès au site, installer les commodités, sécuriser l'accueil du public (notamment en matière de défense contre l'incendie), éclairer l'intérieur et les abords, finaliser les clôtures, raccorder l'eau et l'assainissement, cristalliser les élévations et conduire des fouilles archéologiques destinées à parfaire la connaissance des lieux.

Ces travaux ont donné lieu à l'attribution de 246 500 € de subventions provenant de l'Etat et de la région.

Grace à ces interventions, le château a pu être ouvert au public dès le mois de février 2022 alors que son accès était interdit depuis avril 2017.

De nombreuses manifestations y ont été organisées depuis ; d'avril à fin août 2025, 10 événements ouverts au public s'y sont déroulés : chasse aux œufs, représentation théâtrale, spectacle de danse, cinéma en plein air, soirée « loup garou », concert de l'école de musique, médiévales...

Outre sa participation à la programmation et à l'organisation des animations, l'association « Cité des Guilhem » mobilise chaque semaine des dizaines de bénévoles pour contribuer à l'entretien et à la mise en valeur des espaces verts et des abords du site.

Les perspectives sont de poursuivre les travaux de conservation en d'entretien, d'améliorer les accès et de développer les animations.

A plus long terme, il est prévu de travailler le projet de « parc naturel du Puech Castel » : il s'agit de constituer une unité foncière communale avec le plateau attenant à l'entrée haute du château, qui constitue déjà un lieu de promenade prisé, pour y aménager dans la plus grande sobriété des cheminements pédestres ou cyclistes dans un paysage typiquement méditerranéen et sanctuariser cet espace en poumon vert tout proche de la ville.



Action 4.1.3 – Chapelle des Dominicains

Une première phase de travaux a été engagée en 2021 et 2022 pour améliorer la mise hors d'eau / hors d'air de l'édifice (révision de toiture, drainage des murs porteurs...) et la mise en sécurité de l'édifice au titre de la réglementation ERP.

En 2023 et 2024, une 2^{ème} phase a permis de restaurer les façades sud et est, améliorant considérablement l'aspect et la perception du bâtiment en traversée de ville. La restauration de la façade ouest est programmée en fin d'année 2025 ; le marché est notifié à mi-novembre.

Le montant global des travaux engagés sur la période de 2020 à 2025 inclus s'élève à 434 209,90 € TTC pour des subventions obtenues à hauteur de 206 699 € auprès de l'Etat, de la région Occitanie et du département de l'Hérault.

La chapelle des dominicains accueille un nombre croissant de manifestations, comme des événements municipaux (vœux à la population, accueil des nouveaux arrivants, réunions publiques...), des animations destinées à la population (thés dansants, repas des aînés, bal des lycéens...) et des manifestations culturelles (expositions d'œuvres d'art, concerts...).

L'acoustique de la salle se prête particulièrement aux concerts de musiques classiques organisés sous l'impulsion de l'association les amis des orgues.

Le 16 novembre 2025, le requiem de Mozart interprété par le chœur universitaire Montpellier Méditerranée a réuni plus de 450 personnes ; ce concert fait partie d'un cycle intitulé l'automne des chœurs, avec d'autres rendez-vous programmés dans la chapelle des dominicains.



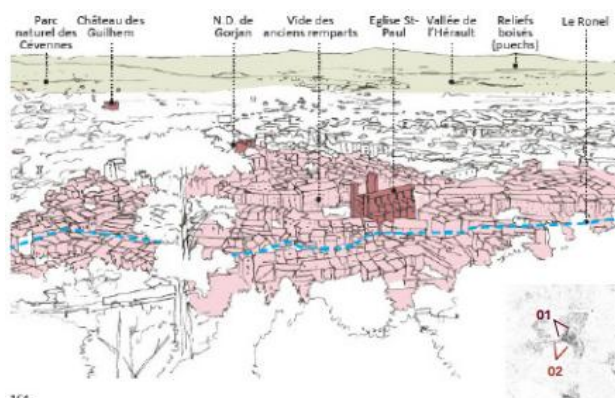
Action 4.1.4 – Création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Une mission d'étude a été confiée au cabinet d'architecture du patrimoine Chaillan en date du 30 juin 2022 afin de proposer le périmètre d'un futur Site Patrimonial Remarquable tenant compte des bâtiments protégés ainsi que des spécificités urbaines et paysagères.

Cette étude a été engagée pour un montant de 44 628 € TTC avec des subventions attribuées par l'Etat et la Région pour un total de 33 925 €.

La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a validé le périmètre proposé lors de sa réunion du 11 septembre 2025.

La phase suivante consiste à définir le plan de gestion approprié pour optimiser la valorisation du patrimoine identifié dans le périmètre retenu.



Action 4.1.5 – Intégration du patrimoine dans les Activités de Pleine Nature (APN)

Un circuit patrimonial est en cours de conception, en lien avec les itinéraires doux et les sites naturels du territoire.

Le 13 décembre 2025, consacrant cinq années d'efforts, sera inauguré un Parcours de Randonnée dénommé « Sentier de l'Oppidum » qui donnera aux marcheurs à voir une grande partie du patrimoine clermontais, allées, théâtre, Eglise, rue Frégère, ancien chemin de Toulouse, capitelles, Mont des Elisyques, Oppidum, Maladrerie, Dominicains ainsi que contempler la vieille ville depuis les hauteurs de la Ramasse.

L'articulation avec les activités de pleine nature reste à travailler.



vue aérienne de l'oppidum, crédit photo (c) G.R.E.C./Vincent Lauras

AXE 5 – FAVORISER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES

Orientation 5.1 – Développer et moderniser l'offre d'équipements

Action 5.1.1 – Développement des équipements sportifs

A compter de 2021, les principaux équipements sportifs municipaux ont fait l'objet d'importantes améliorations.

Au stade de l'Estagnol, les vestiaires ont été réhabilités et l'éclairage du terrain d'honneur entièrement renouvelé ; les tribunes, longtemps attendues, ont été créées et un espace sportif municipal a été construit pour offrir un siège aux clubs sportifs opérant sur le site (l'ancien site occupé par les clubs accueille aujourd'hui le nouveau restaurant scolaire).

Au gymnase Rebichon, des travaux lourds de mise en sécurité et en accessibilité ont été réalisés.

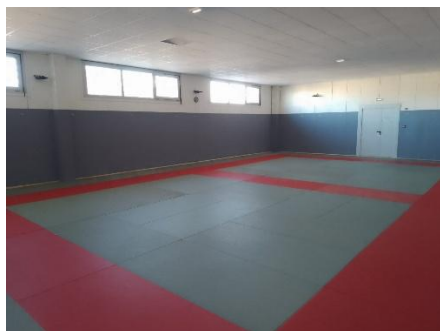
En continuité du gymnase, une nouvelle salle d'haltérophilie a été créée sur l'emprise de l'ancienne piscine désaffectée.

Une maison des arts martiaux a été construite sur le site de l'ancienne salle d'haltérophilie, alors que l'ancien dojo, situé à proximité du campus scolaire, a été transformé en salle d'évolution pour les enfants des écoles maternelles voisines.

Le bâti anciennement affecté au logement du gardien a été mise à disposition d'associations investies dans l'animation du gymnase et sert aujourd'hui de base à la « maison sport santé », annexe Clermontaise de l'initiative originale basée à Lodève.

Une « maison de la pétanque » a été créée sur les allées Mistral en lien direct avec le boulodrome historique, donnant un nouvel élan à la pratique de ce sport iconique dans le territoire.

Les investissements réalisés de 2021 à 2025 inclus s'élèvent à 3 478 465,97 € TTC, pour un montant global de subventions de 1 038 659 € - soit environ 30 % – provenant de l'Etat (agence nationale du sport), de la Région Occitanie et du Département de l'Hérault.



Action 5.1.2 – Requalification du théâtre Le Sillon

Le Théâtre Le Sillon, scène conventionnée d'intérêt national "Art en territoire" depuis 2014 propose chaque saison une programmation diversifiée (théâtre, danse, musique, résidences artistiques), accueille des actions pédagogiques et des projets participatifs, et rayonne sur l'ensemble du territoire du Clermontais.

Le projet de requalification s'inscrit dans une démarche de modernisation ambitieuse, visant à intégrer les contraintes du bâtiment existant et à répondre aux normes actuelles en terme de sécurité et de fonctionnalité de l'équipement.

Les études menées ont mobilisé une équipe pluridisciplinaire et permis de valider les autorisations nécessaires avant le lancement des appels d'offres.

Les travaux en cours permettront ainsi d'améliorer l'acoustique, la scénographie et le confort du public.

La livraison, prévue initialement en novembre 2025, est désormais reprogrammée pour le début de l'année 2026. Elle concernera le bâtiment rénové, ses installations principales et ses équipements scéniques.



Action 5.1.3 – Extension du cinéma Alain Resnais

En août 2022, la commune a mandaté le cabinet Hexacom pour actualiser l'étude de marché cinématographique réalisée en 2018. Compte tenu de la configuration de l'offre cinématographique dans et autour de la Zone d'Intérêt Cinématographique, le potentiel de fréquentation est évalué entre 96 000 et 108 000 entrées annuelles, dont 3% d'entrées scolaires, estimation qui tient compte de l'impact de la crise sanitaire.

La capacité idéale pour réaliser le potentiel de fréquentation est de 460 à 520 places, à répartir en 4 salles.

L'élaboration du plan guide de renouvellement urbain a permis de retenir l'emplacement situé le long du cours de la chicane, dans la continuité du café de la gare, après qu'aient été écartées les hypothèses d'une relocalisation dans des bâtiments existants (Salle Brassens, maison Salasc).

Le choix a été fait d'une exploitation en délégation de service public ; le groupement constitué de l'Office Culturel du Clermontois, exploitant associatif historique, et de l'entente de programmation Véo, opérateur de niveau national, a été retenu pour exploiter le futur équipement.

Le projet de création d'un cinéma de 4 salles à l'enseigne « l'Atalante » a reçu l'avis favorable unanime de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique en juillet 2025.

Le début des travaux est prévu pour 2027 dans le cadre d'un marché de partenariat, le financement de la construction étant ainsi confié à un opérateur de type Société Publique Locale (SPL) contre paiement d'un loyer par la commune.

Les dépenses engagées par la commune concernant les frais de géomètre, les études de sol, la conception en phase avant-projet et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en délégation, le tout pour un montant global de 153 741,36 € TTC moyennant une aide de la banque des territoires de 4 800 € dans le cadre de PVD.



Action 5.1.4 – Modernisation de l’offre de soin

L’offre de soins s’est considérablement renforcée à travers le partenariat entre le CHU de Montpellier et le comptoir médical implanté dans la zone des Tannes Basses.

En juin 2023, le site accueille une offre ambulatoire de psychiatrie adulte repensée, avec le centre médico-psychologique (CMP), le centre d’accueil thérapeutique et l’hospitalisation de jour.

En septembre 2024, un scanner et une IRM sont déployés pour compléter les outils de diagnostic en imagerie médicale.

Depuis septembre 2025, l’hôpital local de Clermont l’Hérault et son EHPAD sont dotés d’une direction commune avec le CHU de Montpellier, dans l’objectif de développer les complémentarités et la pertinence de l’offre de soin en territoire.

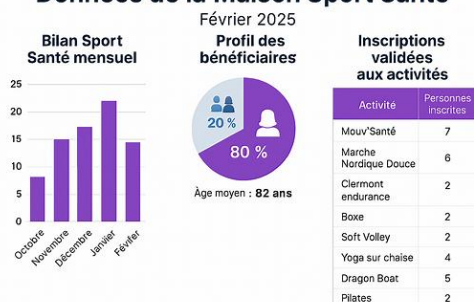
Une antenne de la Maison Sport Santé (MSS) du Lodévois Larzac, habilitée au titre du dispositif et portée par l’association Club Omnisports du Lodévois (COL), a été installée en octobre 2024 dans un local municipal attenant au gymnase Rebichon.

Les usagers y sont accueillis, évalués et orientés vers des pratiques sportives adaptées à leurs besoins spécifiques (affections de longue durée, maladies chroniques, santé publique...) dans un but de prévention, à l’image de la structure développée sur Lodève.

Les activités sportives sont encadrées soit par des enseignants en activité physique adapté (EAPA), soit par des associations sportives qui ont développé des pratiques adaptées au sein de leurs disciplines.

L’accès aux activités comprend le sport sur ordonnance et la pratique en association avec des conditions d’adhésion bonifiées pour les personnes orientées par la MSS.

Données de la Maison Sport Santé



NOUVEAUTÉ À CLERMONT L'HERAULT
SPORT BIEN-ÊTRE
Saison 2025/2026

Activités douces et variées pour entretenir forme, mobilité et bien-être, dans la bonne humeur !

Pour les **adultes et grands adultes**
Encadré par les éducateurs spécialisés du **Service Municipal des Sports**

Lieu : Gymnase Patrice Rebichon, Avenue Paul Valéry, Clermont l'Hérault

• **Lundi** : 17h30 – 18h45
• **Mardi & vendredi** : 9h30 – 11h
(hors vacances scolaires)

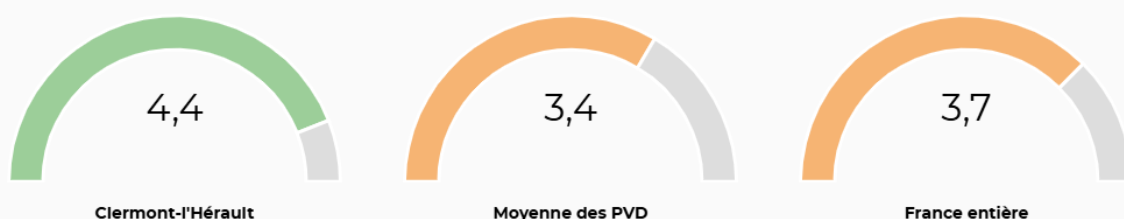
Un entretien préalable avec la Maison Sport Santé est **obligatoire** avant toute inscription

Infos & Tarifs :
Service Municipal des Sports
04 67 96 05 23
service.sports@ville-clermont-herault.fr

L’effectif des médecins de ville reste à un niveau correct, avec cependant une tendance marquée au vieillissement.

Le renouvellement des professionnels de santé apparait cependant comme un enjeu fort dans les prochaines années. Un projet de maison de santé pluridisciplinaire est à l’étude, pour faciliter notamment l’accueil des médecins en formation et les installations potentielles autour de services communs qui permettront d’alléger la charge administrative et de rompre l’isolement des praticiens.

Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes



Source : Ministère de la santé 2023

Orientation 5.2 – Regrouper les équipements et les services

Action 5.2.1 – Création d'un campus scolaire

Le campus scolaire, qui correspond plutôt à un regroupement de services autour de l'école, a été inauguré en septembre 2024 en présence du Préfet de l'Hérault et de Monsieur Boris Cyrulnik.

En plein quartier prioritaire au titre du dispositif national de politique de la ville, voisin du stade Jean Pinet et des gymnases de la ville, l'ensemble regroupe l'école primaire Laure Moulin, l'école maternelle Jean Vilar, les locaux du service scolaire et du restaurant scolaire ainsi que le centre médico scolaire destiné aux professionnels de santé salariés de l'éducation nationale.

Le cout de l'opération dans son ensemble s'est élevé à 5 404 995,70 € HT.

Les subventions obtenues représentent 1 973 616 €, soit 36 % du total, l'Etat étant 1^{er} contributeur avec 1 533 016 € versés au titre de la DSIL et de la DETR.

A la rentrée de septembre 2024, les écoles du campus ont accueillis 450 enfants répartis en 16 classes de la petite section de maternelle au cours moyen 2^{ème} année.

La cantine scolaire accueille quotidiennement près de 350 enfants ; sur l'année scolaire 2024 – 2025, 58 226 repas ont ainsi été commandés.



Action 5.2.2 – Création d'un espace social, culturel et solidaire (Espace Vilar)

A l'issue d'une concertation publique, le projet a été rebaptisé « la filandière » par délibération du conseil municipal du 2 octobre 2025 en référence à l'histoire ouvrière liée aux activités textiles de la commune et à la figure mythologique des Parques, chargées de tisser la destinée humaine.

Les travaux ont débuté le 29 septembre 2025 pour s'achever à l'été 2027.

18 entreprises vont se coordonner pour livrer la vingtaine de lots compris dans les marchés de travaux.

Le cout total de l'opération, incluant la phase de programmation et les frais de concours, s'élève à 8 949 957,55 € TTC.

Les subventions obtenues à ce jour représentent 4 440 471,93 € (près de 60 % du montant HT des travaux) provenant en majeure partie de l'Etat (DRAC, fonds vert, DSIL et DETR), avec le concours de l'Europe (FEDER), de la Région Occitanie, d'Hérault Energies et de la Banque des Territoires.

Des demandes complémentaires seront instruites par l'Etat, la Région, le Département et Hérault Energies dans le cadre des prochaines campagnes de subventions, pour arriver au plus près du taux maximum de cofinancement fixé à 80 %.



REHABILITATION DE L'ESPACE JEAN VILAR LA FILANDIÈRE Centre culturel, solidaire, associatif et citoyen

Montant global HT de l'opération : 7 458 297,96€ | N° permis de construire : PC 034 079 24 C0038, date du permis : 07/11/2024

